

**FEDERATION FRIBOURGEOISE DES RETRAITES
FREIBURGISCHE RENTNERVEREINIGUNG**

**Procès-verbal de la séance
des membres du Comité cantonal
du 13.01.2000 au Restaurant Le Refuge**

Membres présents: 15 (selon liste)

Membres excusés: 8

**Invités: Madame Micheline Ruggli remplace Monsieur Simon Bersier (Broye)
Madame et Monsieur Denise et Gilbert Dévaud
Monsieur Gaston Sauterel**

Le président ouvre la séance à 14.15 heures.

**1. Procès-verbal de la réunion du 25.11.1999
page 3, article 7, al. 1**

C. Noël précise que nous attendons une réponse concernant "la franchise entrant en considération sur la valeur des immeubles pour les personnes placées en institution et au bénéfice de prestations complémentaires" et non pas concernant la "Procédure de consultation sur le projet de loi relatif aux établissements médico-sociaux".

Compte tenu de cette rectification, le procès-verbal est accepté, avec remerciements à son auteur.

2. Ce point est inséré à l'ordre du jour

W. Neuhaus étant absent, M. Delley a demandé à G. Sauterel de nous exposer les faits suivants:

Un journaliste de la TV romande a essayé de contacter plusieurs personnes de la Fédération, suite à la conférence de presse donnée par le Conseiller d'Etat Urs Schwaller, le matin du 12.01.2000. Finalement, G. Sauterel a accepté de répondre aux questions posées, avant le réunion de la section Sarine qui avait lieu le même jour l'après-midi. Au cours de la séance, en direct, et sans tenir compte de l'interview, le journaliste voulait obtenir la confirmation du lancement d'un référendum contre le projet de loi et qui "mettrait le feu aux poudres". C. Noël et J. Rey ont expliqué le point de vue de la Fédération et le journaliste n'a pas obtenu satisfaction.

La Fédération ne peut décemment s'opposer à une loi qui améliore le statut de la famille, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne doit pas essayer d'améliorer le sort de personnes âgées dans le besoin. Il y a actuellement environ 4'800 personnes qui reçoivent des rentes complémentaires.

G. Sauterel pense que la situation sera meilleure pour les personnes arrivant à l'âge de la retraite et qui ont un deuxième pilier. Aujourd'hui, il s'agit de personnes entre 70-80 ans et plus et qui n'ont souvent que la rente AVS minimale plus une rente complémentaire.

Il donne également des détails chiffrés concernant les améliorations prévues, ou obtenues. Il est donc décidé, non pas de lancer un référendum, mais de contacter 3-5 députés qui devront intervenir lorsque le 2ème projet de loi qui est remis à la Commission parlementaire sera soumis par cette dernière au Grand Conseil en mai-juin. C'est à ce moment-là que les députés devront défendre nos revendications en faveur des personnes défavorisées.

Le constat est fait que la presse, écrite ou orale, n'est pas objective et déforme la réalité dans le sens de ses désirs (tapageurs et scandaleux).

G. Dévaud suggère une rencontre avec la Commission parlementaire. Le président verra si quelque chose peut être fait dans ce sens.

M. Delley remercie G. Sauterel de son intervention. Il demandera à W. Neuhaus de réunir la commission fiscale afin de déterminer les points à défendre par les députés.

3. L'avenir du bulletin d'information

Le président fait part de la décision de la commission du bulletin de continuer l'impression sous la forme actuelle, qui donne finalement une image positive de la Fédération. La discussion de ce jour doit permettre à chacun de s'exprimer en ce qui concerne le coût, mais aucune décision finale ne sera prise aujourd'hui dans ce domaine.

P. Berset informe que les dépenses pour les bulletins Nos 1 à 5 ont été de 24'540.-- francs; à déduire le montant des annonces de 16'300.-- francs; le déficit par bulletin est d'environ 1'500.-- francs; un exemplaire revient à 1.-- franc environ. Jusqu'à ce jour, le Comité cantonal couvrait le déficit.

La discussion est ouverte au sujet du financement. Tous les districts devraient donner des annonces pour couvrir les frais. Le contact personnel avec d'éventuels annonceurs est très important, un coup de téléphone n'est souvent pas suffisant. Il faudrait au moins une page d'annonce pour les deux exemplaires dans l'année, soit un montant de 900.-- à 1'000.-- francs par district. On pourrait évidemment augmenter le nombre d'annonces, mais cela influencerait les frais de publication et d'expédition à l'avenir, puisque la poste augmente ses tarifs dès le 1er juillet 2000.

On pourrait aussi faire payer les bulletins par les sections (il ne faudrait donc plus chercher des annonceurs) ou si ce n'est pas la totalité, au moins les exemplaires qui sont demandés pour le recrutement de nouveaux membres.

M. Delley prend note de toutes les suggestions. Il souligne que la mise en forme du bulletin n'est pas une chose aisée en ce qui concerne le choix des thèmes, la synthèse des textes, la traduction, etc.

R. Bersier insiste sur le fait que le bulletin doit être une source d'information concernant l'activité de la Fédération, destinée aux membres des sections.

Th. Stritt suggère que le Comité cantonal fixe un montant servant au financement et qui serait pris sur les dons, venant p.ex. de la Loterie romande, du loto, etc.

Le président propose que l'impression des bulletins Nos 6 et 7 serve de base de calcul pour l'avenir. Le point de la situation chiffrée sera fait d'ici un an ou deux et on verra si nous continuons de la

même façon. Le débat de ce jour devait servir à trouver le meilleur moyen de financement, solidairement avec toutes les sections.

P. Berset expose encore le problème suivant: puisqu'il n'y a plus une page réservée par section dans le bulletin, les messages volants peuvent-ils être ajoutés par le comité de section, avant la distribution aux membres ? La réponse du président et du Vice-président R. Bersier est affirmative.

R. Pillonel tient à remercier toutes les personnes qui s'occupent de la mise en page du bulletin.

4. Les élections à la Constitutante

M. Delley fait le tour des présidents de sections pour savoir si des candidats ont été désignés.

Lac alémanique:	président absent (sera contacté)
Lac français:	oui
Glâne:	attend une réponse
Gruyère:	oui
Singine:	oui
Broye:	officiellement personne pour le moment
Sarine Ville et campagne:	oui
Veveyse:	président absent (sera contacté)

M. Delley précise que ce n'est pas le nombre de candidats qui compte, mais c'est d'une part la qualité des personnes et d'autre part le fait que la Fédération profite de l'occasion unique qui se présente de prendre part à une démarche officielle. Il est clair que les candidats se présentent avec leur parti respectif qui assume aussi les frais.

R. Bersier insiste sur le fait que les présidents de section doivent prendre contact avec les partis politiques qui pourraient intégrer les candidats proposés. Ce n'est pas une chose qui va de soi, mais c'est aux membres de la Fédération de faire la démarche.

En ce qui concerne la publication des noms et parties politiques dans le bulletin, les avis sont partagés. Mais, la Fédération étant apolitique, on opte pour la solution de demander simplement le soutien de nos candidats qui devront représenter la Fédération et défendre des problèmes de fonds.

On rappelle que l'inscription doit se faire jusqu'au 31 janvier.

Le président remercie chacun de toutes les démarches entreprises.

5. Les activités futures de notre Fédération

M. Delley expose brièvement les activités futures, informations qui seront d'ailleurs traitées dans le bulletin No 6, avec une synthèse des documents publiés le 8 et le 28 octobre 1999.

Actuellement, 13-14% de la population a atteint le 3ème âge. Selon une étude effectuée par J.-P. Fragnière, Genève, environ 200 associations, à buts multiples, existent et tous ces groupements

essaient de s'associer. Il y a deux associations faîtières en Suisse, soit le Schweizerische Rentnerverband, regroupant environ 50 à 60'000 personnes, plus spécifiquement des gens qui ont un 2ème pilier et la FARES avec environ 100'000 membres. La Fédération suisse en fait partie avec environ 40'000 membres, elle-même regroupant d'autres associations vaudoises, valaisannes, etc. Nous avons donc tout intérêt à faire partie, d'abord de la Fédération suisse et de la FARES, qui travaille actuellement sur les possibilités de solidarité pour obtenir des progrès sur le plan fédéral.

Toujours selon J.-P. Fragnière, les activités peuvent se regrouper sous 4 thèmes soit, les loisirs, largement en tête, la politique, les activités bénévoles, la culture et la formation.

Il faut montrer aux autres, spécialement aux jeunes que nous sommes ouverts, que nous écoutons et aidons les autres et que nous ne sommes pas "que" des demandeurs d'aide dans quelque domaine que ce soit.

En ce qui concerne la culture, R. Bersier rappelle que M. Delley, cheville ouvrière de l'Université populaire y est bien intégré et avec D. Dévaud et lui-même faisant partie du comité, le constat est fait que l'on se dirige vers des solutions intéressantes dans le cadre de la formation permanente pour adultes. A souligner que ce n'est pas seulement la ville de Fribourg qui est concernée, mais l'ensemble du canton qui va bénéficier de cette évolution. Une brochure fort détaillée a d'ailleurs été publiée.

M. Delley demande aux sections de trouver une personne de référence qui pourrait faire des propositions concrètes au Président de l'Université populaire Monsieur Magnin, en ce qui concerne les intérêts des personnes âgées dans les districts, afin que des programmes puissent être élaborés dans ce sens.

La discussion s'engage sur le coût des cours avec comparaison entre Pro Senectute, Migros et Université populaire. Le Conseil d'Etat a donné mandat à l'Université populaire d'organiser des cours pour les personnes du 3ème âge et il faut trouver des donateurs dans le but de diminuer le coût et rendre les cours accessibles à tous ceux qui le désirent.

C. Noël tient à clarifier le point de la subvention que reçoit Pro Senectute de la part de la Confédération. Pro Senectute a vu baisser le montant et depuis 3 ans l'institution reçoit 13,5 millions. A sa décharge il faut souligner qu'elle intervient surtout en campagne, informée par les services sociaux, pour soutenir, par une aide financière des personnes dans le besoin, et pour payer les assistants sociaux.

Th. Stritt signale un cas précis, en Singine, où Pro Senectute a apporté une aide financière régulière à une personne dans le besoin, ou la participation à des excursions permettant ainsi à des gens sans grands moyens d'y prendre part.

Sans mettre en doute les services que rend Pro Senectute, le président est sceptique quant au montant de la subvention, mais il souhaite en discuter à un autre moment.

C. Noël rend attentif à la conférence du 18.01.2000 à Berne intitulée "CH-Vieillesse, qui lance un projet pour s'occuper de la vieillesse au niveau national. La Conseillère fédérale Ruth Dreifuss serait favorable à cette création afin d'avoir un interlocuteur sur le plan fédéral. En remplacement de J. Rey, M. Delley assistera à cette conférence avec la Présidente suisse. Il tiendra les membres du Comité au courant du résultat.

De plus, le président souhaiterait constituer un petit groupe de 3 - 4 personnes, appelé "équipe du programme", pour penser à l'élargissement de nos activités, adaptées aux différents districts. Il aimerait aussi effacer la réputation, souvent entendue, de "syndicalistes râleurs"!

Th. Stritt insiste que nous devons défendre les intérêts de la vieillesse, sans influence politique, puisque la Fédération est apolitique.

C. Noël précise que le terme syndicaliste est mal interprété, car en général il s'occupe des plus démunis, entre autre en améliorant les conditions de travail et de salaire, au travers de conventions collectives. Il s'agit d'une construction de plus de 30 ans et aujourd'hui plus que jamais il faut lutter contre les grandes entreprises qui fusionnent, sans tenir compte du travailleur et pour lesquelles il n'y a que le bénéfice qui compte.

Th. Stritt fait mention d'une lettre adressée par la section Singine au Comité cantonal concernant la part versée au Comité sur les cotisation des membres. Pour ne pas être confronté à des déficits, proposition est faite de baisser la part prévue pour les couples de 10.- à 7.-- francs (sur cotisation de 20.--) tout en maintenant 5.-- francs pour les membres individuels (sur cotisation de 15.--).

R. Bersier précise qu'il ne faut pas oublier le problème des cotisations, auquel est lié la ristourne au Comité cantonal. A sa connaissance certaines sections ont de la peine à faire face aux dépenses.

M. Delley ne peut répondre aujourd'hui. Une étude financière sera faite sur le coût du bulletin, rentrée financière du loto, état financier de la caisse cantonale, etc. Le bureau se réunira et la décision sera soumise d'abord au Comité cantonal puis à l'assemblée des délégués, avec effet rétroactif au premier janvier 2000 s'il y a lieu.

A. Haefliger, caissière demande à chaque section d'indiquer le nombre exact des membres individuels et en couple, si un calcul doit être établi. Le nécessaire sera fait dans ce sens.

6. **Projet de modification des statuts**

Un exemplaire est distribué à chaque participant.

Le président explique les raisons de modifications, soit le changement d'orientation et d'évolution de la Fédération et le règlement des relations entre la Fédération, les sections et régions.

Après présentation par M. Delley et lecture, deux modifications sont demandées soit:

Chapitre V, art. 18 dernière phrase "L'assemblée nomme également les vérificateurs des comptes et les délégués à l'assemblée cantonale".

Chapitre V, art. 20 "Le comité de section encaisse les cotisations et il ristourne à la caisse cantonale la part décidée par l'assemblée cantonale des délégués".

Pour répondre à une question posée auparavant par M. Ruggli, c'est bien l'assemblée cantonale qui fixe le montant des cotisations, qui doivent être identiques dans toutes les sections (art. 11 al. d des statuts)

G. Dévaud soulève la question des vérificateurs de comptes.

Le président propose de nommer deux vérificateurs ad interim et demande à R. Pillonel et C. Albert s'ils peuvent faire le nécessaire. Le mandat est accepté et les personnes désignées prendront contact avec A. Haefliger, caissière.

Au vote à main levée, la modification des statuts est adoptée par le Comité cantonal.

7. Assemblée cantonale des délégués

Cette assemblée est fixée au jeudi 11 mai 2000 à 14.15 heures à Treyvaux, à l'Hôtel de la Croix Blanche.

En deuxième partie de l'assemblée, Monsieur Bernard Dafflon, professeur à l'Université de Fribourg donnera une conférence sur les finances publiques. Il dialoguera également avec les délégués.

A la question posée par R. Pillonel concernant le nombre de délégués admis à l'assemblée, l'article 8 des statuts donne les informations. Mais le président a eu l'impression que les sections étaient sous représentées lors de ces assemblées; il faut donc faire un effort dans ce sens.

8. Divers

R. Pillonel signale que l'assemblée de la section Lac français aura lieu le 14 mars 2000 à Villarepos.

Il informe également le Comité cantonal, de sa démission comme président de section mais il restera au comité. Le successeur est déjà bien introduit.

M. Delley relève qu'il n'est pas facile de trouver un président de section et remerciera R. Pillonel en d'autres circonstances.

La séance se termine à 17.15 heures.

La prochaine réunion du Comité cantonal aura lieu le mercredi 23 février 2000 à 14.15 heures au Restaurant Le Refuge.

Fait à Fribourg, le 24 janvier 2000

La secrétaire
Sonja Dumoulin

**FEDERATION FRIBOURGEOISE DES RETRAITES
FREIBURGISCHE RENTNERVEREINIGUNG**

**Procès-verbal de la séance
des membres du Comité cantonal
du 23 février 2000 au Restaurant Le Refuge**

Membres présents: 23 (selon liste)

Absent: 1 (R.Muller-Cardinal)

Invités: Monsieur M. Buchmann, député
Madame et Monsieur Denise et Gilbert Dévaud
Monsieur Gaston Sauterel

La séance est ouverte à 14.15 heures par R. Bersier, Vice-Président, qui annonce que le Président, M. Delley a été hospitalisé d'urgence le lundi 21.02.2000, raison pour laquelle lui-même préside la réunion de ce jour. D'ores et déjà les meilleurs voeux sont formulés pour un prompt rétablissement de M. Delley - une carte sera envoyée, munie des signatures des membres du Comité cantonal et des invités. L'ordre du jour établi par la Président sera suivi dans la mesure du possible. Le Vice-Président fait un appel nominatif des représentants des districts et des commissions, puis donne la parole à Monsieur M. Buchmann, député, qui va brièvement exposer le problème des EMS, suite à la demande qui lui avait été faite par le Président.

Après son intervention lors du débat sur la loi des Etablissements médico-sociaux, l'objet de la nouvelle loi est de définir ce qu'est un EMS et de définir les conditions d'accès dans ces établissements pour les personnes âgées.

L'article 20 dit que le résident participe à ses frais par des prélèvements sur son patrimoine. Les frais d'accompagnement et de pension sont séparés des frais pour soins, à charge de l'assurance maladie. Mais, une classification de A à D se fera pour définir dans quelle catégorie se retrouvent les résidents et à qui sont facturés les frais. Il y aura négociation entre les caisses maladies, le canton et les institutions pour savoir qui paye quoi, chacun voulant déboursier le moins possible.

Monsieur Buchmann a déposé une motion en 1997, demandant de ne plus toucher à la fortune des personnes placées en EMS, pour couvrir les frais de soins. La LAMAL devait en effet être une assurance de solidarité pour les personnes nécessitant des soins (surtout malades chroniques) et non pas placées mais hospitalisées en EMS, donc à la décharge des hôpitaux et suite logique, de l'Etat. En milieu hospitalier, les personnes sont des malades pour lesquelles l'assurance paye, et lorsque ces malades sont placés en EMS ils deviennent des résidents qui devraient prendre en charge les frais. Le Conseil d'Etat partageait le point de vue de Monsieur Buchmann mais le coût étant de 54 millions il ne pouvait soutenir la motion et assumer une telle charge.

La motion a été transformée en postulat, accepté en mai 1998 par le Grand Conseil, en demandant de réfléchir à l'importance des prélèvements sur la fortune. Il n'y a pas eu de réponse jusqu'à ce jour, mais le Conseil d'Etat estime que la nouvelle loi sur les EMS devra être considérée comme réponse.

Monsieur Buchmann a eu connaissance de chiffres pour 1998 concernant les prélèvements pour couvrir les 54 millions et provenant:

pour 17 millions de l'AVS
pour env. 23 millions des prestations complémentaires
1 million du 2ème pilier/retraite
1,9 million sur la fortune (soit 3,6% de l'ensemble des prélèvements).

Il demande le changement de l'article 20 précisant que le résident participe aux frais qu'il génère par des prélèvements sur son revenu, exception faite de tout prélèvement sur sa fortune. Cette proposition a été acceptée par le Grand Conseil en février 2000 par 66 contre 48 voix. Monsieur Buchmann et ses collègues continueront à se battre dans cette direction et il demande le soutien des retraités.

Un débat animé, avec questions/réponses, exemples cités etc., a lieu. A 15.00 heures Monsieur Buchmann quitte la séance, remercié par R. Bersier de son excellent intervention. Il demande si nous pouvions recevoir un exemplaire de l'amendement ainsi que son développement, pour en discuter lors d'une réunion, plus précisément avec la commission Social/Santé. A. Claude servira d'intermédiaire.

R. Bersier reprend le cours normal de l'ordre du jour.

1/ Procès-verbal du 13 janvier 2000

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.
J.-M. Mossier signale, qu'à la suite d'un malentendu personne ne représentait la Veveyse à la séance du 13.01.2000.

Le Vice-Président ouvre une parenthèse et signale que toutes les personnes à soutenir pour l'élection à la Constitutante ne figurent pas dans le bulletin No 6, leurs noms n'étant pas connus au moment de l'impression. Il demande donc à chaque section de faire le nécessaire pour faire connaître les retraités candidats et leur apporter des voix.

2/ Réunion "CH-Vieillesse" à Berne le 18.01.2000

Le Président a assisté à cette réunion, en même temps que Madame E. Buclin-Favre. Le rapport qui devait être présenté par M. Delley ne pourra donc se faire.

R. Bersier rappelle simplement que, selon R. Dreifuss "CH-Vieillesse" devrait être la seule interlocutrice des Autorités fédérales en matière de politique de la vieillesse.

Nos représentants estiment que les aînés sont représentés de façon insuffisante dans cette conférence et qu'il est urgent de créer le "Conseil des aînés", décidé par le Parlement des aînés en

octobre 1999, pour augmenter le poids face aux Autorités fédérales et aux professionnels de la santé.

Le lancement d'un bulletin sur le plan fédéral est prévu et si ce n'est dans le No 1, dans le No 2 nous devrions trouver les explications nécessaires. Les participants devront se prononcer sur un projet de convention les liant les uns aux autres. Les scientifiques et les spécialistes d'un côté, mouvements représentatifs des retraités de l'autre côté. Ni Pro-Senectute, ni la société de gérontologie ne doivent obtenir le privilège d'être les seuls interlocuteurs du Conseil fédéral. Nous devons donc obtenir la création du Conseil des aînés pour défendre ces derniers sur la plan national.

En ce qui concerne l'entretien avec le Conseiller d'Etat Urs Schwaller, le Président n'étant pas là pour le faire, R. Bersier demande à G. Sauterel s'il peut nous parler de cet entretien, ce qu'il fait volontiers.

En date du 27.02.2000, M. Delley, W. Neuhaus et lui-même ont rencontré le Conseiller d'Etat, accompagné du Président de la Commission fiscale pour reparler de la nouvelle loi fiscale.

Le Conseiller s'est dit satisfait de notre décision de faire la part des choses et d'accepter la réduction prévue en faveur des familles. Nous avons toutefois précisé que la question ne pouvait en rester là et que nous devons penser aux personnes âgées qui ne touchent que l'AVS et les rentes complémentaires (env. 4800 personnes dans le canton). G. Sauterel donne des détails chiffrés, mais précise aussi que la situation va s'améliorer lorsque les personnes bénéficiant du 2ème pilier arriveront à la retraite.

R. Bersier remercie G. Sauterel et le prie d'établir un résumé de la situation qui pourrait être envoyé aux présidents des sections.

3/ Présentation des comptes 1999

Le Vice-Président donne la parole à A. Haefliger, caissière pour la lecture des comptes 1999, qui ont été contrôlés par les vérificateurs désignés ad interim. Lecture est d'ailleurs faite par R. Bersier de la lettre de décharge en faveur de la caissière, avec remerciements pour l'excellent travail effectué.

La discussion est ouverte et il est décidé d'envoyer une photo-copie de ces comptes à tous les présidents de sections. R. Bersier rend attentif au fait que ces comptes, avant d'être présentés aux délégués lors de l'assemblée cantonale, doivent être acceptés par le Comité cantonal. **Par vote à main levée tout le monde se déclare d'accord avec les comptes 1999.**

Le Vice-Président explique aussi que l'excellent résultat des comptes est en relation avec les fêtes d'octobre et on ne peut donc pas se baser sur les chiffres 1999 pour l'an 2000. Pour répondre à C. Noël, au sujet de la réserve de 10'000.-- francs, R. Bersier précise que le Président avait prévu de préparer un canevas, sur la base duquel les sections étaient appelées à augmenter leurs activités, et suivant le thème choisi, pouvaient faire la demande au Comité cantonal pour l'obtention d'une participation financière. Affaire à développer.

Madame M. Repond quitte la séance à 15h30 heures.

4/ Etude financière

- comptes 1999: voir point 3
- R. Bersier informe que le loto de l'an 2000 a été fixé **au 22 octobre 2000 à 14.00 heures** à la halle St. Léonard. Nous négocierons à nouveau avec l'organisateur pour trouver éventuellement une solution semblable à 1999. Comme ce loto aura lieu à 14.00 heures, il espère vivement que les membres de la Fédération y prendront part en grand nombre. L'année passée il y avait 2 à 3 personnes!
La Loterie Romande sera également abordée dans l'espoir de recevoir à nouveau un don.

- *Cotisations*

Une première réunion du Bureau a eu lieu le 3.02.2000 en présence du Président et une 2ème réunion d'urgence le 22.02.2000, pour préparer la séance du 23.02.2000, compte tenu des circonstances. Après discussion, la décision a été prise de fixer les cotisations des membres à 15.-- francs par individu, ce qui serait tout bénéfice pour les sections. Il est précisé que la cotisation doit être identique dans le canton.

R. Bersier ouvre la discussion et constate que les opinions divergent. On passe au vote pour obtenir le montant de la cotisation qui sera soumis à l'assemblée cantonale, valable dès 2001, soit:

15.-- francs par individu	3 x
20.-- francs par individu	3 x
15.-- francs par individu	6 x
25.-- francs par couple	

C'est donc la dernière proposition, soit 15.-- par individu et 25.-- francs par couple qui sera soumise aux délégués au mois de mai.

La part versée par les sections au Comité cantonal reste inchangée, soit 5.-- francs par individu et 10.-- francs par couple.

W. Neuhaus rejoint la séance à 16.00 heures.

5/ Ordre du jour et déroulement de l'assemblée cantonale des délégués

L'ordre du jour, provisoire, est prévu comme suit:

1. Procès-verbal du 27 avril 1999
2. Rapport du Président cantonal
3. Rapport des Commissions
4. Rapport des représentants à la Fédération suisse
5. Comptes 1999
6. Budget 2001
7. Modification partielle des statuts
8. Election des vérificateurs de comptes
9. En 2ème partie, intervention de Monsieur Bernard DAFFLON, professeur à l'Université de Fribourg, sur les "Finances publiques".

Un point est soulevé par R. Bersier, soit l'étude de la "Cantonisation de l'aide à la vieillesse".
Allons-nous en parler ou non?

C. Noël sait qu'il faudra aborder le problème, mais est-ce le bon moment? En 2 mois il faut étudier le sujet, composer un texte et trouver la personne qui le présente. La décision sera prise ultérieurement.

6/ **Bulletin**

R. Bersier aborde la question du bulletin No 7 dont le contenu avait été prévu par M. Delley. Question posée à P. Berset, ce dernier confirme un entretien avec le Président, au cours duquel il avait été prévu la publication d'un historique des sections, concocté par chaque président, avec photo des comités respectifs. P. Berset relève que la question doit être traitée au plus vite, le bulletin No 7 paraissant en septembre.

En ce qui concerne les bulletins No 6 et No 7, O. Schumacher fait un exposé sur les démarches entreprises pour trouver des annonceurs et distribue un récapitulatif d'où il ressort que les frais sont couverts pour les deux bulletins, si tous les engagements sont tenus.

R. Bersier remercie O. Schumacher et la félicite pour le travail effectué.

Puis, il soulève à nouveau la question des annonces que doivent fournir les sections. Plusieurs présidents seraient d'accord de payer 1.-- franc par bulletin et par membre pour ne pas faire les recherches d'annonceurs, ce qui, dans certains districts, n'est pas évident. Le débat est ouvert et vaste et la décision à prendre et renvoyée à la prochaine séance.

7/ **Constitution de la commission du programme**

Ce point est en attente pour le moment compte tenu de l'absence de M. Delley, puisque c'est lui qui voulait former un groupe de 3 - 4 personnes.

8/ **Divers**

- ° C. Noël signale que Monsieur J. Rey a écrit à M. Delley concernant le problème de fermeture de bureaux de poste. Cette question touche tout spécialement les personnes âgées et il faut agir.

Une pétition "Touche pas à ma poste" est lancée par l'ATAC, qui, selon G. Sauterel peut être signée dans les locaux de Pro Senectute. Les sections sont appelées à soutenir cette pétition, ou d'autres s'il y en a.

Th. Stritt propose l'envoi d'une lettre par le Comité cantonal à la Direction des postes à Berne, avec copie au Conseil d'Etat.

- ° R. Pillonel signale une erreur de date dans le bulletin au sujet de la prochaine assemblée générale du Lac français, soit le 14 mars à 14.00 heures à Villarepos et non le 14 avril.
- ° R. Bersier donne la parole à W. Neuhaus. G.Sauterel ayant déjà fait le rapport, il informe qu'une réunion de la Commission fiscalité est envisagée pour reparler de tout le problème concernant la nouvelle loi fiscale.

- G. Waeber n'étant pas présent lors de la soumission des nouveaux statuts et acceptés par le Comité cantonal, demande si traduction en allemand il y a. R. Bersier répond par la négative, mais cela peut être envisagé.

La deuxième question porte sur la dénomination Fédération Fribourgeoise des Retraités et Freiburgische Rentnervereinigung. Le Vice-Président lui répond que ce changement est intervenu, tardivement en 1999, lors du changement de présidence, basé sur une décision prise déjà en 1998 le 4 mai à Vuippens lors de l'assemblée du Comité cantonal. Il s'agissait en fait d'une harmonisation et adaptation sur le plan suisse.

- C. Noël, ayant rencontré Monsieur Tarabusi à Berne, informe que "CH-Vieillesse" est un problème de loin pas aussi clair qu'on veut bien le laisser entendre et que Madame R. Dreifuss semblerait favorable au fonctionnement de la FARES.
- R. Bersier signale qu'un "Memento" concernant des réductions des primes d'assurance maladie peut être obtenu auprès des agences AVS locales ou auprès de la **Caisse cantonale de compensation, Case postale 1762 Givisiez, tél. 026/305.52.52**. Il serait intéressant de faire passer le message auprès des membres des sections.

C. Noël suggère de faire publier ce memento dans le prochain bulletin, ainsi il serait porté à la connaissance de tous.

La prochaine séance du Comité cantonal est fixée au jeudi 23 mars 2000 à 14.15.heures au Restaurant Le Refuge.

Le Vice-Président clôt la séance à 17.00 heures en remerciant les participants de la réunion et en formulant encore une fois les meilleurs voeux de prompt rétablissement pour le Président .

Fait à Fribourg, le 7 mars 2000

La secrétaire
Sonja Dumoulin

**FEDERATION FRIBOURGEOISE DES RETRAITES
FREIBURGISCHE RENTNERVEREINIGUNG**

**Procès-verbal de la séance
des membres du Comité cantonal
du 23 mars 2000 au Restaurant Le Refuge**

Membres présents: 14 (selon liste)
Membres excusés: 6 (M.Repond-F.Rytz-R.Lamon-C.Albert-J.Gaillard-R.Muller)
Invité: Monsieur Gaston Sauterel

Le Vice-Président ouvre la séance à 14.15 heures. Il salue les membres présents et donne des nouvelles de l'état de santé du Président M. Delley, en même temps que l'adresse qui sera la sienne durant plusieurs semaines, soit **Clinique Valmont, 1823 Glion sur Montreux**. Si on veut lui rendre visite on peut le faire du lundi au vendredi, après 16.00 heures. Les meilleurs voeux sont formulés pour le rétablissement du Président.

- Une précision est apportée par R. Bersier en ce qui concerne les consommations. Celles prises durant l'assemblée sont payées par le Comité cantonal, celles prises avant ou après la réunion sont à charge du consommateur.
- Une modification est à apporter à l'ordre du jour, en intercalant "communications et informations " sous point 2.

1/ Procès-verbal du 23 février 2000

Aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteur.

2/ Communications et informations

- A la suite de l'intervention du député M. Buchmann et de l'amendement concernant l'article 20 de la loi sur les EMS, R. Bersier a pris contact avec la Direction du Département de la Santé publique. La proposition de M. Buchmann a été acceptée en 1ère lecture - la 2ème lecture est en cours (23.03.2000), et selon G. Sauterel une amélioration serait en vue, mais pas tout à fait dans le sens que demandait le député. Affaire à suivre dans les prochains jours. R. Bersier demande à la commission fiscalité de faire un rapport en temps voulu qui pourrait être distribué aux présidents.
- Le Vice-Président aimerait savoir si nos candidats à la Constituante ont été élus. Dans plusieurs districts, notamment dans la Veveyse, la Sarine et la Singine cela a été le cas.

- R. Bersier reprend une lettre envoyée par **Pierre Berset** en date du 6 mars 2000, par laquelle il faisait part de sa démission comme président de la section Sarine. Il reste cependant président de la commission du bulletin. Le Vice-Président le remercie de tout le travail effectué. P. Berset sera remplacé par **Gaston Sauterel**, dont l'élection aura lieu le 29 mars 2000. Bonne route lui est d'ores et déjà souhaitée, avec les remerciements d'avoir accepté la charge.
- En ce qui concerne le district du Lac, **Robert Pillonel** a également démissionné comme président tout en restant membre du Comité. Il a été remplacé par **René Decrème** à qui nous souhaitons la bienvenue. R. Pillonel est remercié de tout le travail effectué.
- R. Bersier a dû s'excuser auprès du Comité central de la FARES qui tient séance aujourd'hui 23 mars à Berne. Dans le vaste programme le sujet important est la constitution du "Conseil des aînés" et la restructuration du Comité.
Sans entrer dans les détails, R. Bersier signale que 4 groupes de travail seront créés, soit:
 1. Pas de cantonalisation de l'aide aux personnes âgées
 2. Pas de discrimination des personnes âgées
 3. Formation pour tous
 4. Sauvegarde de l'état social.

Il aimerait que toute personne dans les sections qui serait intéressée par un de ces groupes s'annonce - le travail ne manque pas.

Un sujet important est aussi la Fédération suisse des retraités, et notamment **l'Assemblée des délégués du 26 avril 2000 à Berne au Restaurant Galaxy de 10.30 à 16.00 heures**. Comme nous avons droit à une délégation de 10 membres, le Vice-Président demande à tous les présidents, ou leurs remplaçants, d'assister à cette réunion et de transmettre leurs inscriptions aux instances compétentes. L'ordre du jour leur sera transmis ultérieurement.

Question posée, les présidents s'engagent et donneront suite au vœu de R. Bersier.

Si des propositions devaient être prévues de la part des délégués, elles sont à transmettre le plus rapidement au Vice-Président qui fera suivre.

R. Bersier signale encore la désignation de deux personnes, sur le plan suisse, de la commission presse et media. Il s'agit de Joseph Rey et Micheline Ruggli. Il ajoute que, dans ce domaine, tous ceux qui se sentent appelés à faire paraître des articles intéressants les lui transmettent.

- En ce qui concerne la FARES, C. Noël a informé Madame Fankhauser qu'il déposait son mandat de Président de la commission sociale, ne pouvant tout assumer. Avec l'arrivée de Monsieur Vital Darbeley, il fera probablement de même sur le plan suisse.

W. Neuhaus signale qu'il sera présent mais en principe en tant qu'interprète.

- *Commissions et sections*: R. Bersier désire mettre à jour la composition des différentes commissions, cela facilitera l'impression du prochain bulletin (voir feuilles annexées).
W. Neuhaus signale qu'il a l'intention de se retirer comme président de la commission fiscalité. Il a demandé à Pius Pürro s'il était d'accord de le remplacer, la réponse a été négative. Il propose Francis Kolly. R. Bersier prend acte mais aimerait que W. Neuhaus garde son mandat aussi longtemps qu'il le peut, surtout dans la situation actuelle. W. Neuhaus se déclare d'accord et reçoit les pleins pouvoirs pour envisager sa succession, le plus tard possible!

Le remplacement de G. Sauterel, toujours dans la commission fiscalité, est éventuellement à prévoir, suivant le temps que lui prendra sa nouvelle fonction en tant que président de la section Sarine.

Social-Santé: R. Decrème et J.-M. Mossier sont en même temps présidents de sections, respectivement du Lac français et de la Veveyse. C. Noël prendra contact avec la Broye pour voir si quelqu'un désire remplacer A. Fontaine, démissionnaire.

Sections: en ce qui concerne la section Gruyère, les pourparlers étaient déjà en cours avant la maladie de M. Delley en prévision de son remplacement comme président de section, pour le décharger, puisqu'il est en même temps président cantonal. Il n'y a pas encore de résultat.

En cas d'absence d'un président de section, le remplacement doit, si possible, se faire automatiquement par le vice-président.

3/ **Assemblée des délégués**

Le Bureau du Comité cantonal, compte tenu des circonstances, a décidé de **reporter l'assemblée des délégués au 5 octobre 2000, à 14.00 heures, à l'Hôtel de la Croix-Blanche à Treyvaux.** Monsieur Bernard Dafflon sera présent, comme cela avait été prévu pour le mois de mai. Le thème "Les finances publiques" pourra, si on lui en fait la demande, être adapté à un problème d'actualité, p.ex: la fusion des communes.

Pour répondre à C. Noël, on se limitera aux finances du canton, sujet vaste, sans parler de la Confédération, cela mènerait trop loin.

En réponse à J.-M. Mossier, R. Bersier précise que les sections, selon art. 8 des statuts, ont droit à un délégué pour 50 membres, les collectifs à un délégué pour 100 membres, mais au minimum 2 délégués représentatifs. Le nombre admis est basé sur le décompte des membres inscrits et cotisants au **31 décembre de l'année précédant l'assemblée des délégués.**

Cette précision sera d'ailleurs ajoutée sous art.8, dans les status révisés partiellement, acceptés en Comité cantonal le 13 janvier 2000 et qui seront soumis à l'assemblée des délégués.

En ce qui concerne l'ordre du jour qui avait été établi, il sera revu à l'approche de la nouvelle date fixée.

4/ **Bulletin No 7**

Le Vice-Président demande à tous les présidents s'ils sont bien d'accord que le bulletin No 7 soit réservé à la présentation des sections, comme cela avait été prévu.

La réponse étant affirmative, il donne la parole à P. Berset. Ce dernier demande d'une part, à chaque président de lui envoyer une photo du Comité de la section. La grandeur n'est pas très importante puisqu'elle sera réduite au format voulu par l'imprimeur. Un appareil de photo est à disposition chez O.Schumacher pour ceux qui en auraient besoin. D'autre part, il attend également un historique de chaque section, limitée à deux pages du bulletin, photo incluse. **Ces documents doivent parvenir à P. Berset d'ici au 30 juin 2000.**

Afin de régler les questions de détail une réunion de la commission du bulletin est fixée **au mercredi 19 avril 2000 au Restaurant du Jura .**

Th. Stritt suggère de publier également la photo du Président Marcel Delley. A discuter lors de la réunion de la commission du bulletin.

En ce qui concerne l'Editorial, le Vice-Président précise qu'il ne pourra s'en occuper, par manque de temps. Il suggère, p.ex. d'aborder M. Ruggli.

5/ Assemblées générales dans les districts

R. Pillonel remercie tout spécialement R. Bersier, C. Noël et G. Sauterel de leur présence à l'assemblée du 14 mars et qui a été fort appréciée par les membres de la section Lac français. Il dit aussi sa déception concernant la presse. Le Journal du Lac et La Liberté, invités n'ont pas répondu. Après nouvelle intervention auprès de La Liberté, un petit article paraît aujourd'hui 23 mars. Ce n'est pas ainsi que nous pouvons faire connaître nos activités auprès d'éventuels nouveaux membres! Le bulletin a donc un grand rôle à jouer dans ce domaine.

R. Bersier tient au fait que le Comité cantonal soit représenté lors des assemblées de districts. Les membres suivants ont été abordés à cet effet, soit:

Théo Stritt	Lac allemand	date à demander	
R. Bersier	Sarine	29 mars	
R. Bersier	Gruyère	12 avril	
G. Sauterel/Th. Stritt	Glâne	13 avril	
C. Noël/R. Bersier	Broye	13 avril	
R. Bersier/G.Sauterel	Lac français	14 mars	(a eu lieu)
C.Noël			
R. Bersier	Veveyse	18 avril	
Th. Stritt	Singine	4 mai	

Il est évident que si d'autres membres de sections veulent assister aux assemblées, ils sont les bienvenus.

R. Bersier reparlera du bulletin No 6 lors des assemblées de districts, car il contient des informations et communications importantes. Le Comité suisse a d'ailleurs félicité Fribourg au sujet du contenu, de la présentation et souligné le fait que le bulletin est bilingue - un autre atout.

6/ Bureau

R. Bersier a un souci durant l'absence du Président, c'est celui du Bureau. Il aimerait, dans la situation actuelle et exceptionnelle, avoir la possibilité, suivant les sujets importants à traiter, de s'adjoindre des éléments du Comité cantonal, c.à.d. certains présidents ou membres extérieurs pour former un **Bureau élargi**. Cette forme serait évidemment limitée dans le temps et tiendrait compte de l'avenir, imprévisible actuellement, de la présidence de la Fédération.

G. Sauterel, questionné à ce sujet est d'accord, pour autant qu'il n'y ait pas de décisions à prendre ou de démarches à faire, soumises à un accord du Président-Directeur.

Tout le monde donne son accord sur un Bureau élargi dans le sens prévu.

7/ Divers

- R. Bersier demande à C. Noël s'il y a du spécial à signaler dans le domaine Santé/Social. Ce n'est pas le cas pour le moment, mais en temps opportun un rapport sera établi.

- W. Neuhaus, commission Fiscalité, indique qu'une réunion a eu lieu le 9 mars et que le plus simple est de joindre une copie au prochain envoi aux membres du Comité cantonal, du procès-verbal ainsi que du document faisant état de la prise de position de la Fédération.
Comme il ressort du procès-verbal, des députés, membres de la Commission extra-parlementaire seront contactés personnellement, mais il est aussi important que les membres du Comité cantonal abordent des députés de leur région et demandent leur appui.

R. Bersier remercie la Commission fiscalité et est d'avis que le texte signé W. Neuhaus et G. Sauterel devrait être publié dans le bulletin No 7, quelque soit la tournure que prendra la loi fiscale, mais il s'agit de démarches concrètes importantes, et qui prouvent, si nécessité il y a, que la Fédération s'occupe des personnes âgées.

De plus. R. Bersier aimerait publier ce même texte dans "Le Retraité", journal de l'AREF, membre collectif de la Fédération. Question posée à W. Neuhaus, ce dernier est tout à fait d'accord.

D'ailleurs, le Vice-Président prévoit des rapports circonstanciés de la part des commissions lors de l'assemblée cantonale.

W. Neuhaus précise encore qu'il a l'intention d'envoyer une lettre à tous les chefs de groupes du Grand Conseil pour mettre tous les atouts du côté de la Fédération.

- Concernant la pétition "Touche pas à ma poste", elle a été signée un peu partout.
C. Noël précise que la pétition est adressée au Conseil d'Etat qui la transmettra à Berne.

Il donne aussi des informations sur l'ATAC qui est une société internationale, créée par un Américain et qui lutte sur le plan mondial, notamment pour soumettre les gains boursiers à une taxe - mais cette société s'occupe également d'autres problèmes d'intérêt général.

- AFIPA (Association fribourgeoise des Institutions pour personnes âgées)
Renseignement pris au sujet de la facture de 275.- francs, nous avons toujours été membre pour un nombre de "5 lits", avec cotisation par lit de 14.- francs en 1993, puis 23.-, puis 35.- pour arriver à 55.- francs actuellement pour tous les membres (Pro Senectute/ Croix-Rouge, etc.) Le Vice-Président décide de rester membre, car il semblerait que le Président y tient.
C. Noël pense que c'est une bonne chose, car la Commission Social/Santé a p.ex. apprécié de pouvoir consulter l'AFIPA dans le cas des EMS.
- P. Berset, informe que la section Sarine organise un voyage au mois de septembre pour visiter la Télévision Romande, la date exacte n'est pas encore connue. Le voyage, la visite et le dîner reviendraient à environ 70.-- francs. Demande est faite aux présidents de sections d'informer les membres. Les inscriptions peuvent se faire auprès de O. Schumacher ou de lui-même.

La prochaine séance du Comité cantonal est fixée au jeudi 11 mai 2000 au Restaurant Le Refuge à Moncor à 14.15 heures.

Le Vice-Président remercie les participants à la réunion et clôt les débats à 16.45 heures.

Fait à Fribourg le 3 avril 2000

La secrétaire
Sonja Dumoulin

Annexe: divers documents

**FEDERATION FRIBOURGEOISE DES RETRAITES
FREIBURGISCHE RENTNERVEREINIGUNG**

**Procès-verbal de la séance
des membres du Comité cantonal
du 11 mai 2000 au Restaurant Le Refuge**

Membres présents: 14 (selon liste)
+1 (Monsieur Bernard Bovet Dompierre)

Membres excusés: 6 (Th. Stritt-W. Neuhaus- C. Noël- F. Rytz- J. Gaillard- R. Lamon)

Le Vice-Président R. Bersier ouvre la séance à 14.15 heures.

1/ Procès-verbal du 23 mars 2000

Le procès-verbal est accepté sans objection, avec les remerciements à son auteur. Une précision, page 4 (au sommet)M.Ruggli, il s'agit bien de Madame Micheline Ruggli.

2/ Communications et informations

- ° R. Bersier nous transmet les salutations du Président M. Delley, avec lequel il a eu un entretien téléphonique le matin même. L'amélioration de son état de santé est sensible, mais suit encore son cours. Tout contact est le bienvenu, surtout pour montrer que nous ne l'oublions pas - une carte, munie de toutes les signatures sera d'ailleurs envoyée.
- ° Le Vice-Président dit avoir été agréablement surpris par l'activité déployée par les comités de sections. Cela a été ressenti lors du déroulement des assemblées. Il n'a pu assister à toutes ces réunions mais le Comité a été représenté par le 2ème Vice-Président Th. Stritt dans la Glâne (avec G.Sauterel), le Lac alémanique et la Singine.
R. Bersier tient à remercier les conférenciers, notamment C. Noël et G. Sauterel, porte-parole de certains thèmes lors de ces assemblées.
Il se permet aussi de faire une suggestion. Les communications entre sections pourraient être améliorées, afin de ne pas vivre en vase clos . Pourquoi ne pas organiser des conférences ou débats en réunissant deux ou trois sections? A étudier.
- ° En ce qui concerne l'Assemblée générale de la Fédération suisse à Berne le 26 avril, le Vice-Président dit avoir été très impressionné et agréablement surpris par la présence de tous les présidents de sections (A. Claude a prié de l'excuser). Ils ont ainsi eu un aperçu de ce qui se fait sur le plan suisse, sous la présidence de Madame Edmée Buclin-Favre. Une copie du texte de l'exposé fait par C. Noël sur la 11ème révision de l'AVS est jointe au présent procès-verbal.
- ° Romain Bersier, Gilbert et Denise Dévaud ainsi que Willy Neuhaus ont pris part à L'Assemblée des délégués de la FARES. Il a été notamment question de la création de 4 groupes de travail (déjà cités dans le pv du 23.3.). Les personnes dirigeantes de ces groupes ont été désignées.

Pour répondre à J.-M. Mossier en ce qui concerne le groupe "Pas de cantonalisation de l'aide aux personnes âgées", il faut absolument veiller que la Confédération ne se décharge pas sur les cantons et, suite logique, les cantons sur les communes, surtout financièrement. Les cantons n'étant pas tous égaux en ce qui concerne les moyens financiers, les injustices et inégalités seraient trop grandes. Saisissant l'occasion au vol, R. Bersier suggère à J.-M. Mossier de faire partie de ce groupe, puisqu'il est connaisseur en la matière en tant que responsable d'un groupe "d'aide et de soins à domicile". J.-M. Mossier est d'accord que son nom soit transmis à la FARES.

Le Vice-Président insiste sur le fait de trouver des personnes dans les sections qui feraient partie des différents groupes et qui pourraient défendre les intérêts de tous.

Lors de la même assemblée un résumé a été remis concernant la constitution "du Comité pour une AVS sûre". Ce Comité est présidé par Monsieur Rudolf Rechsteiner, Conseiller national. Photocopie de ce résumé est jointe au présent procès-verbal.

- ° En ce qui concerne la 11ème révision de l'AVS, le sujet sera traité ultérieurement.
- ° Abordé par l'Association fribourgeoise de la Croix-Rouge concernant le bénévolat, R. Bersier fait distribuer un dépliant, en espérant que certaines personnes puissent y donner suite - il s'agit vraiment d'entraide.

3/ Activités des sections

On peut se poser la question du pourquoi du point suivant:

3.1. Copie du procès-verbal de l'Assemblée générale

Copie du rapport présidentiel

R. Bersier rappelle que l'Assemblée des délégués devait avoir lieu le 11.05.2000 et que, pour la raison que tous connaissent, a été renvoyée en automne. Le rapport des présidents de sections était à l'ordre du jour, point qui ne sera pas repris le 5 octobre. R. Bersier prie donc chaque président de faire brièvement son rapport aujourd'hui, ce qui est effectué. **De plus, il demande de donner ou d'envoyer une copie du rapport présidentiel et une copie du procès-verbal de l'assemblée générale à la secrétaire, S. Dumoulin. Ces documents seront transmis aux membres du Bureau.**

3.2. Programme de l'année en cours (questionnaire éventuel)

En ce qui concerne le programme de l'année en cours, chaque président énumère les diverses activités prévues. Un questionnaire, établi par la section de la Veveyse est distribué. Il peut servir de modèle ou de base pour le lancement d'un document dans les districts.

La Sarine et la Glâne avaient déjà fait circuler un questionnaire semblable auprès de leurs membres.

R. Bersier fait également distribuer un document intitulé "Rentes mensuelles AVS/AI - état au 1er janvier 2000" qui peut rendre service, entre autre, pour renseigner certains membres qui en feraient la demande.

3.3. Santé/Social: information à donner aux Homes médicalisés avant un vote, dans tous les districts

Le Vice-Président aimerait encore aborder le sujet "votations", en relation avec les Homes médicalisés. Dans le cadre du bénévolat il serait intéressant de prévoir des séances d'informations, politiquement neutres, auprès des résidents, pour leur expliquer les sujets et ainsi leur permettre de se forger une opinion.

Notamment la directrice de la Résidence des Chênes a soulevé le problème. Elle-même a été abordée dans ce sens par le Comité de résidents qui a été créé. G. Sauterel confirme qu'il est déjà intervenu, suite à la demande formulée par R. Bersier.

G. Sauterel relève que l'on peut aussi ajouter les couvents aux EMS. Lui-même a déjà été contacté une fois dans ce sens. R. Bersier signale que Monsieur J. Rey rendait régulièrement visite aux couvents.

Le Vice-Président remercie les présidents et relève qu'il est intéressant, au sein du Comité cantonal, d'entendre ce qui a été fait et ce qui est prévu de faire dans les différentes sections.

4/ **Commission fiscalité: progression à froid**

Une lettre a été envoyée par W. Neuhaus aux différents groupes parlementaires du Grand Conseil concernant la nouvelle loi fiscale - 1 copie de la lettre est jointe au présent procès-verbal (le projet de loi est déjà en v/possession).

A la demande de R. Bersier, G. Sauterel exprime ses craintes de non-recevoir de nos demandes formulées au nom des rentiers touchant l'AVS et les rentes complémentaires. Le Grand Conseil, selon certains députés rencontrés, a d'autres priorités. Il faut attendre la fin des séances pour connaître les résultats.

Le souci du Vice-Président, c'est l'information aux membres qui souvent demandent: "mais que faites-vous pour nous?"

Parlez de la lettre et du projet de loi envoyés et, lorsqu'une décision aura été prise par le Grand Conseil, R. Bersier demandera à G. Sauterel, s'il le veut bien, d'établir un rapport et de faire part de la prise de position de la Fédération.

Le Vice-Président a noté le point: progression à froid. Lors d'un entretien que W. Neuhaus a eu avec le Conseiller d'Etat Monsieur Urs Schwaller et Monsieur Sturny, juriste du Service cantonal des contributions, il a pu obtenir que l'on tienne compte lors de la taxation 2001 **de la progression à froid. En l'état actuel, elle est égale à 2,4%. Alors, même s'il y avait 5% de réduction sur les impôts, avec 2,4% de progression à froid, cela ne représenterait que 2,5%.**

Il faut aussi parler de l'**indice**, qui est une **compensation du pouvoir d'achat**. Donc, si on majore les rentes, le fisc ne considère pas cela comme tel, mais comme **augmentation des ressources, ce qui augmente les impôts**. Il y a là une anomalie. **Il faut rester vigilant dans cette affaire.**

5/ **Bulletin No 7**

R. Bersier donne la parole à P. Berset. Une lettre a été envoyée pour demander à tous les présidents de sections d'envoyer **l'historique et la photo du Comité, d'ici au 30 juin 2000 au plus tard**. Le bulletin doit paraître durant la 1ère ou 2ème quinzaine d'octobre. Le projet de loi figurera dans ce bulletin.

P. Berset signale qu'il y a encore un stock de 300 bulletins No 6 qui devrait être distribué.

R. Bersier relève à nouveau l'importance de ce bulletin No 6 qui contient, entre autres messages celui du Président M. Delley. Il y a des suggestions, directives, prises de position, également de la part d'instances sur le plan Suisse. Alors, l'appel est lancé - distribuez ces bulletins.

En ce qui concerne un canevas pour l'historique, il avait été prévu par le Président, mais n'a pu être élaboré. P. Berset précise que l'on peut se référer au bulletin No 3, et il est en mesure d'en fournir à ceux qui en feraient la demande.

O. Schumacher, remerciée tout spécialement par R. Bersier pour le travail fourni dans l'apport des annonces, indique que le montant atteint pour le bulletin No 7 est de Fr. 6'480.--.

Monsieur J.-M. Mossier quitte la séance à 16.00 heures.

R. Muller précise encore une fois que pour sa section, membre collectif Cardinal, le nombre de 4 - 5 bulletins est suffisant (et non 60), il s'agit surtout d'une question d'économie.

R. Bersier souligne le fait que la question d'apport d'annonces par les sections, ou paiement des bulletins en cas de non apport, n'a pas été élaborée. Pour le moment il n'y a pas urgence, nous en reparlerons lors d'une prochaine séance de la commission du bulletin. Elle fera une proposition qui sera votée en Comité cantonal.

Mais, même s'il n'y a pas urgence, le temps passe rapidement et une **décision doit être prise avant la parution du bulletin No 8.**

G. Sauterel suggère, en ce qui concerne la recherche d'annonces, de trouver une personne qui s'en occuperait et qui toucherait une commission. A étudier!

6/ Université populaire

Dans ce domaine, R. Bersier revient au bulletin No 6, p. 22 et rend attentif à un entrefilet qui a dû paraître ce jour dans La Liberté.

Mais, il est un fait que si nous voulons que l'Université populaire apporte ce que l'on est en droit d'attendre et qu'elle se développe, nous devons faire en sorte qu'elle s'étende à tous les districts. Le secrétariat de l'Université populaire est situé à la Rue de Romont 12, le Président est Monsieur Vaucher. Donc, ceux qui désirent un programme peuvent le demander. Les cours de l'Université populaire sont ouverts à tous.

G. Waeber signale que leur section a reçu une formule d'inscription, avec un montant à payer de Fr. 150.--. R. Bersier s'étonne de la démarche car, par membre l'inscription individuelle est de Fr. 30.-- par année. Il contrôlera ce point lors du prochain Comité de l'Université populaire.

Faisant suite à diverses demandes, le Vice-Président verra si on peut publier un mémo dans le bulletin No 7 au sujet de l'Université populaire, mémo qui a paru dans "Le Retraité", journal de l'AREF.

7/ Divers

- ° R. Bersier soulève la question du Vully que l'on aimerait voir participer aux activités du Lac français. Lors de l'assemblée à Courtepin, le Président du Vully, Monsieur Singer, avait d'ailleurs l'air intéressé. R. Decrème précise que des contacts ont été pris et que la prochaine Assemblée générale du Lac français sera tenue dans le Vully. C'est un fait que cette région, comptant beaucoup de membres, devrait être intégrée à la Fédération.

Madame M.Repond quitte la séance à 16.20 heures.

- ° O.Schumacher demande s'il ne faudrait pas déjà facturer les bulletins (No 7) aux sections qui n'ont pas fourni d'annonces. R. Bersier lui répond par la négative, aucune décision n'ayant été prise dans ce sens.

- En parallèle avec le sujet du paiement des bulletins, P. Berset reprend le thème des cotisations, qui devraient pouvoir être fixées par les sections et adaptées à leurs dépenses.

R. Bersier répond que cette question sera, ou devra être soulevée ultérieurement.

- Un problème qui sera également traité ultérieurement, c'est le versement des cotisations et la part due au Comité cantonal. Si le paiement se fait au guichet de la poste ou d'une banque, les frais sont trop élevés. G. Sauterel et R. Bersier soumettront une solution, après étude, lors d'une prochaine réunion et qui devrait convenir à toutes les sections.
- R. Muller se ferait un plaisir d'inviter une fois le Comité de la Fédération à une visite de la Brasserie Cardinal. Après discussion, la date du 6 juin 2000 est arrêtée et R. Muller fera parvenir une invitation à chacun.

R. Bersier le remercie de cette heureuse démarche.

Madame O. Schumacher et Monsieur P. Berset quittent la séance à 16.35 heures.

- Le Vice-Président fait part de problèmes dont il aimerait parler lors de prochaines réunions et demande aux membres du Comité de lui soumettre d'autres propositions, s'il y en a.

- 1/ 11ème révision de l'AVS
- 2/ projet de la 1ère révision de la LPP
- 3/ suggestion "indemnité pour impotence à l'allocation d'assistance"
- 4/ adaptation du système des franchises à option dans l'assurance maladie
- 5/ financement des EMS (votation en automne)
- 6/ bulletin: annonces ou paiement

- Une réponse générale est donnée en ce qui concerne les membres qui quittent les sections. Il est évident, comme dans toute association, que ce départ doit être annoncé par la personne qui quitte, au président ou au secrétariat, qui en prennent note et qui mettent le fichier d'adresses et de cotisants à jour.

La prochaine séance est fixée au **mercredi 6 septembre 2000 à 14.15 heures au Restaurant Le Refuge.**

Un bel été est souhaité à tous les membres et R. Bersier clôt la réunion à 16.45 heures.

Fait à Fribourg, le 26 mai 2000

La secrétaire: Sonja Dumoulin

**FEDERATION FRIBOURGEOISE DES RETRAITES
FREIBURGISCHE RENTNERVEREINIGUNG**

**Procès-verbal de la séance
des membres du Comité cantonal
du 6 septembre 2000 au Restaurant Le Refuge**

- Membres présents:** 17 (selon liste/ Gruyère +2)
- Membres excusés:** 6 (J.-M. Mossier/remplacé par M. Currat- J.Blanchard-R.Decrème-
Mme Repond-W. Neuhaus-F. Rytz/remplacé par MrEgger)
- Invités:** **Monsieur Herren, secrétaire général de la Direction de la Santé
publique et des Affaires sociales
Monsieur S. Barras, chef de service de la prévoyance sociale,
Département de la Santé publique et des Affaires sociales.**

Le Vice-Président R. Bersier ouvre la séance à 14.15 heures en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Tout d'abord, il est heureux de saluer la présence de Monsieur Marcel Delley, président qui, après de longs mois d'absence est parmi nous ce qui est certainement un signe positif qui nous réjouit.

Il souhaite également la bienvenue à Messieurs Herren et Barras du Département de la Santé publique et des Affaires sociales et les prie de transmettre les remerciements à Madame Ruth Luthi, Conseillère d'Etat qui a accepté de déléguer 2 membres de sa Direction.

L'ordre du jour est changé dans le sens que le point 3 est traité en premier.

3/ Commentaires concernant la loi du 23 mars 2000 sur les EMS.

Durant approximativement 1.30 heures, Messieurs Herren et Barras font un exposé très intéressant, détaillé et chiffré pour expliquer l'enjeu de la nouvelle loi soumise à la votation populaire le 24 septembre 2000 (détails dans le texte de loi accompagnant les bulletins de vote). Ils sont également à disposition pour répondre à toute question qui serait posée.

R.Müller a quitté la séance à 14.50 heures.

Le Vice-Président met un terme à la discussion mais précise que les questions soulevées interpellent la Fédération et demande aux comités de sections de soumettre certains problèmes qui se posent (en résumé) au Comité cantonal qui pourrait réagir et entreprendre des démarches ciblées pour éventuellement améliorer des situations. Cela entrerait sans doute dans le cadre des activités de la Fédération.

R. Bersier demande aux présidents de sections d'informer leurs membres, surtout en vue de la votation du 24 septembre, mais souligne aussi les divergences de position entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil au sujet de la loi.

Il remercie les représentants de la Direction de la Santé publique qui quittent la séance à 15.30 heures.

A. Claude quitte la réunion à 15.30 heures.

La séance se poursuit.

1/ Procès-verbal du 22 mai 2000

Page 4/ R. Bersier donne une réponse à G. Waeber concernant le montant à payer à l'Université populaire. La somme de 150.- francs est prévue pour l'inscription collective, l'inscription individuelle est de 30.- francs.

Page 5/ Des sujets à traiter qui avaient été proposés, certains seront abordés aujourd'hui, d'autres le seront ultérieurement.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2/ Communications et informations

- Le Vice-Président rappelle aux présidents de sections l'envoi, à la secrétaire, du rapport de l'Assemblée générale ainsi que celui du président. Nous attendons encore les documents de la Sarine/Gruyère/ Glâne/ Broye - rapport de l'AG/ et du Lac alémanique. Il faudrait que ces papiers soient envoyés avant l'Assemblée des délégués du 12 octobre 2000.
- R. Bersier attire l'attention sur un papillon distribué par un membre collectif, le MDA, concernant une visite commentée de la ville de Fribourg. Ces papillons ainsi que tous les détails peuvent être obtenus auprès de l'Office du tourisme à Fribourg.
- Concernant la limite d'âge, photo-copie d'un texte du 12 avril 2000 concernant la modification de l'ordonnance sur les commissions extra-parlementaires est distribué. Le Conseil Fédéral a en effet donné suite au voeu exprimé par des organisations de retraités. Cette information peut également être donnée aux membres des sections.
- En même temps, une photo-copie d'un texte paru dans la presse est distribué et qui concerne "Des réductions pour une consolidation financière". Le sujet sera traité sous point 4 de l'ordre du jour.
- R. Bersier rend attentif à la brochure de Pro-Senectute "Animation Formation et Sport" qui peut servir de support pour l'animation dans les districts.

4/ Commentaires concernant la nouvelle loi sur les impôts, du 6.6.2000

Le Vice-Président donne la parole à G. Sauterel.

Nous n'allons pas entrer dans les détails, car un communiqué paraîtra dans le bulletin No 7. Mais, G. Sauterel souligne quand même que la valeur d'une société se mesure à ce qu'elle fait pour les plus petits des siens. Les députés, emportés par la globalisation de l'économie se sont pliés aux impératifs du développement économique de notre canton et de ce fait les retraités ont été oubliés, tout spécialement ceux qui touchent des rentes complémentaires.

De plus, sous prétexte qu'il faut payer un impôt pour être considéré comme citoyen à part entière, le Grand Conseil a augmenté l'impôt minimal de 35.- francs à 40.- francs, pour couvrir les frais d'encaissement. Il y a une exception pour les retraités vivant dans un home, ceux-ci ne payeront plus cet impôt.

La Fédération aurait-elle dû lancer un référendum? On en avait parlé, mais la nouvelle loi apporte des avantages aux familles, et nous ne pouvions décemment être contre.

En l'état des choses, nous allons attendre l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1er janvier 2001, puis la Commission fiscale réfléchira à une solution, éventuellement dans le but de déposer une motion au Grand Conseil avec le soutien de quelques députés.

R. Bersier remercie G. Sauterel, rappelle qu'un résumé se trouvera dans le bulletin No 7, mais relève aussi que nous ne pouvons en rester là et que la Commission fiscale reprendra ses travaux en temps opportun.

Avant de passer au point 5, le Vice-Président voulait encore remercier R. Müller, devant les membres du Comité cantonal, de l'invitation du 6 juin à la Brasserie Cardinal. La réception, fort sympathique a été appréciée par tout le monde. (R. Müller n'est plus à la séance).

5/ 11ème révision de l'AVS

Ce point est d'actualité et loin d'être épuisé car des discussions auront lieu dans le cadre du Parlement fédéral. R. Bersier passe la parole à N. Casimir.

Il ne va pas être très long sur ce sujet. Il rappelle qu'en 2001, l'âge de la retraite des femmes sera porté à 63 ans et à partir de 2005 à 64 ans.

Il souligne aussi, que la proposition faite par Monsieur Steinegger de relever l'âge de la retraite à 66 ans est arrogante et dépasse les bornes, tout comme les propos tenus par le Conseiller fédéral Monsieur Couchepin.

Il constate aussi que la "morale" n'a plus cours aujourd'hui dans les milieux économiques et dans les médias. Tout simplement, si on ne veut pas aller vers l'application de règles correctes tenant compte de tout le monde, on va au-devant de difficultés très graves.

C. Noël cite plusieurs cas, versement de commissions occultes ou non (à l'étranger), des sommes énormes d'argent placé en Suisse auprès de nos banques par des dictateurs, etc. Il souligne aussi que la hausse du pétrole en Suisse permet à la Confédération d'encaisser environ

1 million de francs supplémentaires par jour au titre de la TVA. Donc, cette TVA doit permettre de soutenir le financement de l'AVS!

Il a tout simplement souligné qu'on vit dans une société qui est entrain de se décomposer par la corruption qu'elle provoque. Il ne faut pas perdre de vue que nous aurons à lutter pour assurer le financement de l'AVS dans le futur, alors que ce financement peut être assuré facilement.

R. Bersier remercie C. Noël et relève que, une fois de plus, il a soulevé des points essentiels et comme il est Président de Commission il nous tiendra au courant de l'évolution de cette question extrêmement importante.

Le Vice-Président demande à C. Noël, s'il pouvait, et si ce n'était pas trop demandé, faire un petit résumé des quelques exemples très percutants cités aujourd'hui et que l'on pourrait transmettre à tous. C. Noël accepte.

Th. Stritt signale que Madame R. Dreyfus a touché 300'000 marks en Allemagne, la Suisse étant un des 8 pays le mieux organisé au point de vue santé! Nouvelle annoncée par les média. Le montant reçu sera utilisé pour des oeuvres sociales.

6/ **Rapport de la commission du bulletin No 7**

R. Bersier donne la parole à P. Berset. Ce dernier informe que l'imprimerie s'occupe du bulletin et qu'il sera disponible dès le 21 septembre à son domicile. Les présidents de sections sont priés de fixer un rendez-vous pour prendre livraison du nombre désiré.

Les annonces reçues couvrent les frais du bulletin No 7. En ce qui concerne l'avenir, et comme Madame O. Schumacher a démissionné, il serait préférable que les sections payent les bulletins par 1.- franc pièce. Pour les sections qui transmettraient des annonces, il en serait tenu compte et le montant déduit de la somme due pour les bulletins. Par exemple, des annonces pour 400.- francs, donneraient droit à 400 bulletins gratuits. Il est évident qu'il faudrait l'approbation du Comité cantonal.

P. Berset signale qu'il faudra trouver un/e remplaçant/e pour Madame O. Schumacher, qui quitte son poste à la fin de l'année.

Il demande aussi aux présidents de section de bien vouloir réfléchir à des thèmes pour le prochain bulletin et de lui transmettre les textes.

R. Bersier remercie P. Berset et aimerait, avant d'ouvrir la discussion, préciser quelques points.

- Le bon à tirer du bulletin No 7 est-il déjà fait? Avant de passer au tirage de tous les bulletins, il faut vérifier qu'il n'y ait pas d'erreurs. O. Schumacher signale que Madame Ruggli a effectué un contrôle. Mais R. Bersier désire voir et soumettre le bon à tirer au Bureau du bulletin. P. Berset fera le nécessaire.
- Le deuxième point est la démission de Madame Schumacher pour la fin de l'année. Cette démission est acceptée, à moins qu'il y ait des propositions de la part du Comité, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Le Vice-Président demande à Madame Schumacher de s'exprimer.

Madame Schumacher trouve qu'elle a eu une année beaucoup trop fatigante. Elle a récolté pour presque 12'000.- francs d'annonces, avec l'aide principalement de la Singine et de la Glâne. Il reste encore 8 factures à expédier, les remerciements à écrire à tous les annonceurs.

R. Bersier prend note et comprend. Dans le cadre de la démission il y aura des comptes à établir et cela doit se faire avec la caissière Madame Haefliger. Mais, pour que la liquidation se fasse de façon judicieuse et correcte, elle se fera en collaboration avec le bureau. La date de la rencontre sera fixée ultérieurement, mais avant la fin de l'année.

R. Bersier précise que les annonces reçues compensent le coût du bulletin No 7.

En ce qui concerne le bulletin No 8, et à la question posée par R. Bersier, O. Schumacher informe qu'il y a quelques annonces (Sarine) qui sont déjà rentrées. Ces précisions sont nécessaires, car il faudra fixer le moment à partir duquel nous adopterons la modification du système actuel, c.à.d. que chaque bulletin sera facturé à 1.- pièce, sous déduction d'éventuelles annonces rentrées.

Th. Stritt se demande si l'on ne devrait pas prévoir une commission de 10% pour la personne qui fait rentrer les annonces, ce qui serait aussi un encouragement.

R. Bersier prévoit justement la liquidation des comptes avec Madame Schumacher, parce que d'autres solutions sont proposées et qu'il faut d'abord avoir une table nette. D'ailleurs, R. Bersier demande aux membres du Comité cantonal de donner la compétence au Bureau pour liquider la question. La proposition est acceptée à l'unanimité.

G. Sauterel demande la parole. Il aimerait tout d'abord remercier O. Schumacher pour tout le travail effectué. Ensuite, il abonde dans le sens de la proposition faite par Th. Stritt, de prévoir la rémunération d'acquéreurs d'annonces, car ce n'est pas vraiment un travail aisé. Ceux qui peuvent le faire dans le cadre du bénévolat (connaissances, anciens patrons, etc.) doivent continuer, mais auprès de maisons inconnues, il s'agit presque d'un travail de professionnel.

La discussion s'anime.

R. Bersier doit éclaircir un point. Lorsque le Bureau prendra sa décision, il est bien clair que c'est **la personne désignée** pour la recherche d'annonces qui touchera le % et non l'un ou l'autre président de section, pour qui cela reste du bénévolat. Pour le versement de ce pourcent et comme c'est le Bureau du bulletin qui récolte et vérifie la rentrée de ces annonces, c'est à lui d'établir le décompte et d'effectuer la rémunération.

Monsieur Currat, remplaçant de J.-M. Mossier (Veveyse) signale que le problème d'annonces a toujours été difficile à résoudre, mais qu'il pourrait y avoir une amélioration. En ce qui concerne les membres de la section, le fichier doit être mis à jour et contrôlé.

A la question posée par Monsieur Currat, à savoir à partir de quand les bulletins se payeront 1.- francs, R. Bersier répond que ce sera dès le No 8.

Le Vice-Président soutient le président du bulletin et souhaite que les sections et les membres collectifs réfléchissent et trouvent des sujets à traiter et qui pourraient intéresser tout le monde. Il revient à ce qu'il avait déjà mentionné, les relations entre les sections devraient être intensifiées et il ne faudrait pas que chacun vive en vase clos.

A ce sujet, Th. Stritt communique que ces échanges se font déjà entre la Singine et le Lac alémanique. En même temps, il invite tout le monde à la visite du Comptoir à Fribourg qui ouvre ses portes le 28 septembre, et auquel la Singine participe comme hôte d'honneur. La journée des personnes âgées se déroulera le 3 octobre.

A la demande formulée par Th. Stritt (demande qui sera faite par écrit) d'une participation du Comité cantonal aux frais occasionnés, R. Bersier ne peut prendre position immédiatement. Il faut attendre l'Assemblée générale et voir quel sera le résultat de la votation concernant les cotisations.

Une information encore en ce qui concerne l'historique des membres collectifs qui n'a pu être publié dans le No 7. Cette publication se fera dans le No 8. C. Noël demande qu'une ligne dans le No 7 fasse mention de cette publication reportée. P. Berset en a pris note.

7/ Préparation de l'Assemblée générale du 12 octobre 2000

Cette assemblée a lieu à Treyvaux où le conférencier principal sera le Professeur Bernard Dafflon, qui nous parlera des finances publiques. Le secteur exact reste à définir, car le sujet est vaste.

R. Bersier rappelle brièvement l'ordre du jour. Deux points importants seront traités. D'une part la modification partielle des statuts, notamment l'art. 8 al.b) "**La dernière cotisation versée au 31 décembre de l'année précédant l'assemblée des délégués tient lieu de justificatif pour le décompte des membres**", cette précision est donnée pour éviter une confusion dans le décompte des membres. **La page 6 des statuts est jointe au présent procès-verbal avec la nouvelle date du 12 octobre 2000 - vous voudrez bien effectuer le remplacement dans le document qui est déjà en votre possession.**

G. Waeber n'est pas d'accord avec la phrase de l'art 8, et soumet sa proposition à R. Bersier soit: *"La liste de l'état des membres au 31 décembre sert de base d'une part pour la détermination du nombre des délégués et d'autre part pour la fixation de la part de cotisation due à la Fédération cantonale pour l'année suivante."*

La discussion se prolonge et pour y mettre un terme, R. Bersier soumet les deux phrases au vote:

13 voix pour le texte actuel des statuts
2 voix pour la proposition de G. Waeber

A. Haefliger aimerait préciser que les versements à la Fédération suisse se font également sur cette base.

D'autre part, il y a la question des cotisations qui doit absolument être liquidée. R. Bersier rappelle la votation du 23 février lors de laquelle la solution de 15.- francs par individu et 25.- francs par couple avait été retenue. La part versée à la Fédération cantonale par les sections ne change pas, soit 5.- francs par individu et 10.- francs par couple.

Comme les avis sont vraiment partagés à ce sujet et que plusieurs présidents de sections aimeraient avoir la liberté de fixer les cotisations en tenant compte de leurs frais, la question reste ouverte et sera encore une fois débattue lors de la prochaine réunion du Comité cantonal, soit juste avant l'assemblée des délégués, le 12.10.2000 à 10.30 heures à Treyvaux.

Le Vice-Président aimerait que ce jour là, les présidents arrivent avec la solution, tout en rappelant que finalement ce sera aux délégués de prendre la décision finale.

8/ Divers

- C. Noël signale que Monsieur J. Rey a été hospitalisé au mois d'août, mais qu'il est sur la voie de guérison.
- Sans parler du soutien que nous apportons à notre président pour qu'il retrouve sa santé, R. Bersier nous signale que Madame Edmée Buclin a dû être opérée à deux reprises d'une hernie discale. Actuellement elle est à son domicile mais ne pense pas pouvoir reprendre son poste avant plusieurs semaines. Nous formulons évidemment nos meilleurs voeux pour que Madame Buclin retrouve sa santé.
- En ce qui concerne le paiement des cotisations, avec l'accord de G. Sauterel, Président, nous joignons au présent procès-verbal la photo-copie d'un texte qui a été envoyé aux membres du district de la Sarine et qui suggère plusieurs démarches pour éviter des frais inutiles. A prendre acte s.v.pl.

La prochaine réunion du Comité cantonal a lieu le 12 octobre 2000, à 10.30 heures au Café de la Croix-Blanche à Treyvaux.

Le Vice-Président clôt la séance à 17.15 heures en remerciant tous les participants.

Fait à Fribourg, le 19.09.2000

La secrétaire
Sonja Dumoulin

**FEDERATION FRIBOURGEOISE DES RETRAITES
FREIBURGISCHE RENTNERVEREINIGUNG**

**Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du
12 octobre 2000 à l'Auberge de la Croix-Blanche
à Treyvaux**

Membres présents: 83

Membres excusés: Willy Neuhaus - Pierre Berset - Martine Repond(MDA)

Invité: Monsieur Bernard Dafflon, professeur à l'Université de Fribourg

Scrutateurs: Messieurs Joseph Progin et Robert Morisod

Présidence: Romain Bersier, Vice-Président

R. Bersier, Vice-Président ouvre la séance à 14.00 heures. Il salue tous les délégués de sections, les représentants des membres collectifs, les représentants qui font partie des différents comités de la Fédération suisse ou de la FARES. Il salue également Monsieur Joseph Rey, ancien président de la Fédération suisse, Monsieur Gilbert Dévaud, ancien président de la Fédération cantonale, Madame Denise Dévaud, représentante à la Fédération suisse, Monsieur Joseph Zosso, membre du Comité de la Fédération suisse, accompagné de son épouse. R. Bersier relève tout spécialement la présence du Président, Monsieur Marcel Delley qui, après de longs mois d'absence pour raison de maladie est encore dans une attente de capacité renouvelé et nous formulons nos voeux les meilleurs dans ce sens.

Theodor Stritt, 2ème Vice-Président prend la parole pour accueillir les délégués de la Singine et du Lac alémanique.

Une minute de silence est observée en souvenir de ceux qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 avril 1999

Personne n'en demande lecture (des exemplaires sont à disposition), le procès-verbal est approuvé, avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du Vice-Président

R. Bersier fait le rapport de toutes les activités de la Fédération, tant au niveau suisse que cantonal et par districts. Il est à relever notamment, la formidable mobilisation durant l'année 1999 décrétée "année des aînés" par l'ONU et il saisit encore une fois l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite de la journée du 8 octobre 1999. Par des activités, regroupements et actions, les aînés ont pu consolider leur place dans la société mais aussi raffermir leur détermination d'être reconnus et écoutés politiquement. Les aînés veulent être reconnus comme citoyen à part entière et l'opinion publique a d'ailleurs largement pris acte de leurs intentions et leurs attentes. L'image que l'on se fait de la vieillesse fait l'objet de vastes discussions et a été corrigée ici et là.

Les personnes âgées ont elles-mêmes exprimé le fait qu'elles se voyaient comme des personnes éveillées, autonomes et critiques qui ne veulent pas être éloignées trop tôt de la vie de la société et du monde politique.

L'année internationale des personnes âgées et ses événements culturels, confessionnels, politiques et scientifiques a d'ailleurs contribué à ouvrir les yeux sur la multiplicité des formes de vie actuelle des personnes âgées. Durant la session des aînés de 1999 à Berne a été fermement exprimé l'intention de défendre l'avenir de l'état social en général, car il est important pour tous et non seulement pour les anciennes générations. La Fédération tient sa place dans tous ces combats.

La Fédération, toutes sections confondues, comptait au 31 décembre 1999 4700 membres, dont 3500 membres individuels et 1200 membres collectifs. Pour information, le Vice-Président précise, que, grâce aux efforts fournis par les sections, ce nombre est aujourd'hui déjà dépassé.

Pour mémoire, sont cités les membres au Comité central de la Fédération suisse des retraités, état au 26 avril 2000:

Monsieur Marcel Delley, Bulle	
Madame Denise Dévaud, Fribourg	
Monsieur Romain Bersier, Fribourg	
Monsieur Giovanni Coianiz, Courtepin, dont le remplacement est prévu par	
Monsieur Jean-Marie Mossier, Remaufens(Président de la Veveysse)	
Monsieur Casimir Noël, Ecuwillens	
Monsieur Joseph Zosso, Schmitten	
Monsieur Willy Neuhaus, Tinterin (traducteur)	
Monsieur François Angéloz, Corminboeuf)
)
Monsieur Maurice Marchon, Belfaux)

vérificateurs des comptes

R. Bersier fait également part des changements de présidents à la tête des sections Aux nouveaux nommés vont nos félicitations et nos vœux les meilleurs pour les nouvelles responsabilités et les remerciements sont exprimés aux partants pour leur engagement et les services rendus à la cause des personnes âgées.

Le Vice-Président signale aussi la création de cours pour le 3ème âge, dans le cadre de l'Université populaire. Tout renseignement peut être obtenu au bureau de l'Université populaire, rue de Romont, Fribourg.

En concluant, R. Bersier remercie tous les membres du Comité cantonal et du Bureau. Il invite les Comités de sections à développer les occasions à donner du plaisir, de renforcer la fraternité, le sens de la vie communautaire et à redonner à notre Fédération des raisons nouvelles d'être et de mieux aider nos retraités à retrouver un peu de bonheur et surtout **à construire une société plus humaine.**

Par vote à main levée, le rapport est approuvé à l'unanimité.

2.1. Démissions

Ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Les démissions suivantes sont parvenues au Comité: Pierre Berset, Président de la Commission du bulletin

Odette Schumacher, collaboratrice, responsable
des annonces
Membre collectif: Mouvement des Aînés(MDA)

3. Rapport des commissions

En l'absence de W. Neuhaus, G. Sauterel fait le rapport de la Commission "Fiscalité". Le rapport sera bref, G. Sauterel signale que l'essentiel de la position de la Fédération se trouve en première page du bulletin No 7. Le rapport établi par W. Neuhaus (joint au PV) va exactement dans le même sens.

G. Sauterel répète que la nouvelle loi fiscale fribourgeoise qui entrera en vigueur le 1er janvier 2001, n'apporte rien de nouveau aux petits retraités. Il précise aussi que la Fédération n'a pas lancé de référendum pour ne pas mettre en danger la diminution, très sensible, d'imposition de la famille d'une part et d'autre part, parce qu'il existe déjà des réductions importantes pour les rentiers de conditions modestes. Les rentiers qui ont un 2ème pilier, bénéficieront d'une déduction de 5%. Mais, il faut préparer une motion au Grand Conseil avec l'aide de quelques députés, en faveur des petits rentiers (env. 5000 pers.), et la Commission "Fiscalité" y veillera.

Quelques indications chiffrées sont encore données au sujet d'un projet de loi concernant les propriétaires de leur logement. En temps voulu, des précisions seront données.

R. Bersier remercie G. Sauterel. Aucune question ou remarque ne sont formulées par l'assistance.

Pour la Commission "Social/Santé", C.Noël prend la parole et signale qu'aucune réunion n'a eu lieu sur le plan cantonal et il s'en excuse auprès des membres. En effet, comme président national, il a été fort occupé, à quoi se sont ajoutés des problèmes familiaux et il ne pouvait être partout au cours de cette dernière année.

Mais, sur le plan national les mêmes problèmes ont été traités, mis à part la loi sur les EMS qui a été acceptée et pour laquelle le Conseil d'Etat et le Département de la Santé publique préparent un règlement d'exécution. Il pense que la Fédération sera elle aussi consultée et nous aurons ainsi la possibilité de faire nos remarques.

C. Noël aborde la 11è révision de l'AVS pour laquelle de nombreuses propositions sont faites, certaines dans le but évident de bloquer toute amélioration rapide. Relever l'âge de la retraite à 66 ans (proposition du président du parti radical suisse qui rejoint l'opinion du parti UDC-blochérien) est une provocation politique tout simplement inadmissible. Des sondages d'opinion montrent d'ailleurs clairement que la population suisse rejette résolument le relèvement de l'âge de la retraite. Selon la position prise par la Commission fédérale de l'AVS et la Commission du Conseil national, une telle proposition n'a que peu de chance d'aboutir. Une autre proposition faite par le Conseiller national Rossini voudrait que l'on ne fixe plus d'âge pour la retraite mais que l'on prenne en compte les années de cotisations. Cette proposition est à première vue intéressante, cependant il faudrait alors, pour ne pas défavoriser les femmes, tenir compte de leur travail professionnel à la maison et de leurs tâches éducatrices.

De toute façon, il ne faut pas se faire d'illusions, selon des milieux bien informés, la 11è révision de l'AVS entrerait en vigueur au plus tôt en 2006, plus vraisemblablement en 2010. Il faut donc rester vigilant.

Encore une information sur les modifications qui vont intervenir le 1er janvier 2001 en matière d'AVS. Tous les deux ans les rentes sont adaptées conformément à l'évolution de l'indice mixte (indice qui correspond à la moyenne arithmétique de l'indice des salaires et de l'indice des prix). L'augmentation sera de 2,5%. Egalement à partir du 1er janvier 2001, l'âge de la retraite des femmes passera de 62 à 63 ans et

à 64 ans dès 2005. De plus, dès le 1er janvier 2001, la désignation de "rente de couple" sera abolie; il y aura "splitting", puisque chaque conjoint recevra la moitié de la rente complète (rente individuelle).

Concernant l'assurance maladie, C. Noël lit un communiqué rédigé par J. Rey, R. Bersier et lui-même, à la demande de la Présidente suisse et envoyé à diverses agences de presse.

Le Vice-Président remercie C. Noël. Aucune question ou remarques sont formulées par l'assistance.

P. Berset étant absent, le rapport de la Commission du bulletin se fera lors d'une séance du Comité cantonal.

4. Rapport des représentants à la Fédération suisse.

Monsieur Joseph Zosso prend la parole et signale que la dernière séance de la Fédération suisse n'a pu avoir lieu, pour cause de maladie de Madame Buclin, présidente. Il informe toutefois que les statuts ont été modifiés et qu'il y aura, à l'avenir, une meilleure collaboration avec les organisations qui s'occupent du problème des aînés sur le plan national. Une réorganisation du Bureau central est également envisagée.

R. Bersier remercie J. Zosso et tient à ajouter qu'à la session du Parlement du 28.10.1999, 3 résolutions et une pétition furent adoptées:

- 1/ Refus de mettre en péril l'aide aux personnes âgées en cantonalisant son financement
- 2/ Consolidation du financement des assurances sociales et garantie des acquis actuels
- 3/ Amélioration de l'offre de formation professionnelle pour les jeunes et de formation continue pour les aînés.
Création d'une commission des aînés.

Le Vice-Président donne également des précisions concernant la FARES.

5. Comptes 1999 et rapport des vérificateurs des comptes

R. Bersier donne la parole à A. Haefliger, caissière, pour la lecture des comptes. La fortune à fin 1998 était de Fr. 30'671.45 et à fin 1999 de Fr. 45'088.85. Il y a donc augmentation de fortune de Fr. 14'417.40. Sur cette somme, un montant de Fr. 10'000.-- est attribué à une réserve.

R. Morisod donne connaissance du rapport des réviseurs. **Les comptes sont adoptés à l'unanimité et décharge est donnée à la caissière, aux réviseurs et au Comité cantonal**, avec remerciements à A. Haefliger pour son précieux travail.

6. Budget

A. Haefliger donne connaissance du budget 2000.

Au sujet du bulletin, et après deux démissions, R. Bersier expose la *proposition* du Bureau d'une parution par année, en faisant appel à un professionnel à la retraite. Madame O. Muller (Sarine) et G. Dévaud (ancien président cantonal) ne sont pas d'accord.

De toute façon, précise le Vice-Président, il s'agit d'une *proposition* et ce sera à la Commission du bulletin de trouver une solution qui puisse satisfaire tout le monde.

7. Modification partielle des statuts

R. Bersier soumet les différentes modifications avec information en allemand par Th. Stritt

Il s'agit des art. 5, lit b) / art. 8, lit b) / art. 11, lit d) / art. 15/ Chapitres V (nouveau) / art. 25 (nouvelle date).

Au vote à main levée, la majorité (4 abstentions) accepte la modification partielle des statuts.

8. Fixation des cotisations

Le Comité cantonal propose à l'Assemblée des délégués de laisser la liberté à chaque section de fixer les cotisations, le Comité cantonal déterminant uniquement la part qui revient à la Fédération cantonale, soit 5.-- francs par individu.

La discussion est ouverte et diverses opinions sont émises, notamment celle de la Gruyère qui voudrait l'unité cantonale dans ce domaine.

Au vote à main levée sur les deux propositions soit:

1/ 15.-- francs par membre individuel

25.-- francs par couple

sur le plan cantonal

17 voix

ou

2/ libre choix aux sections de fixer la cotisation **majorité**

L'Assemblée des délégués a donc approuvé la proposition du Comité cantonal.

9. Election des vérificateurs des comptes

Les deux vérificateurs des comptes **Robert Morisod et René Decrème** ayant oeuvré "ad interim", sont **confirmés dans leur fonction.**

R. Bersier demande la nomination d'un suppléant. Sur proposition de G. Sauterel, **Madame Olga Berthold est nommée, et sa nomination confirmée.**

Le conférencier Monsieur Dafflon n'étant pas encore présent, nous passons au point

11. Divers

- D'abord une communication concernant Madame O. Schumacher qui a démissionné de sa fonction de secrétaire et responsable des annonces du bulletin et R. Bersier tient à la remercier au nom de l'Assemblée. La remise des comptes se fera dans le cadre d'une séance avec la Commission du bulletin d'une part et le Bureau d'autre part.
- Rappel est fait du loto qui a lieu le dimanche 22 octobre 2000, 14.00 heures, à la salle de l'Intersociété à St-Léonard.
- La parole est donnée à Monsieur Joseph Rey. Il soulève le problème de résiliation de bail lors d'un décès et où les successeurs peuvent être amenés à payer de 3 à 6 mois de loyer. La Fédération devrait collaborer avec l'Association des locataires afin de trouver une solution. Monsieur Rey revient à la question de fermeture de divers offices postaux. La pétition lancée, avait permis de récolter 10'000 signatures. Mais les interventions, écrites ou orales auprès de Berne,

n'ont pas eu d'échos concrets. Le problème est important pour les personnes âgées et les handicapés et nous devons rester vigilants. Monsieur Rey souhaiterait d'ailleurs que le Comité cantonal ait une "Commission de presse et d'information" pour être proche des problèmes qui ont une influence sur la vie des personnes âgées. Il demande en outre une réactivation de la Fédération et souhaite que celle-ci durcisse le ton dans ses revendications.

- Le Vice-Président remercie J. Rey et donne la parole au Président Marcel Delley. Ce dernier parle de sa maladie et remercie tous ceux qui lui ont apporté leur amitié et leur réconfort dans l'épreuve. Il exprime sa reconnaissance au Comité cantonal, au Bureau, aux présidents de sections mais tout spécialement au Vice-Président R. Bersier qui a pris la relève pour maintenir l'activité de la Fédération, avec compétence et efficacité. Il compte sur l'indulgence de tous pour poursuivre la convalescence durant les mois à venir, avec l'espoir de reprendre le poste à la tête de la Fédération.

R. Bersier, au nom de tous assure le Président du soutien demandé et cela jusqu'au délai donné lors d'une réunion du Bureau, c.à.d. le mois de mai 2001, plus précisément le **16 mai 2001 date de la prochaine Assemblée des délégués** (en Veveyse).

- Une information est encore donnée par le Vice-Président. 2001 a été décrétée par l'ONU "Année des volontaires". Il s'agit ainsi d'attirer l'attention du public sur l'importance économique et sociale des prestations fournies par les bénévoles et de mettre en réseau les organisations qui engagent des bénévoles et de donner des impulsions dans le but de recruter de nouveaux volontaires. Un sondage démontre que 48% des aînés exercent des activités dans le bénévolat.

10. Intervention de Monsieur Bernard Dafflon, Professeur en économie à l'Université de Fribourg

R. Bersier présente Monsieur Dafflon qui est Professeur en économie publique et gestion des finances publiques, depuis 1986 à l'Université de Fribourg. De 1977 à 1990 il a également été responsable du Département des communes du canton de Fribourg. Il a publié de nombreux ouvrages en français et en anglais, consacrés aux finances publiques et au fédéralisme fiscal, ainsi que plusieurs monographies et études concernant la décentralisation et la gestion communale.

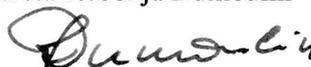
Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Dafflon qui fait un exposé très intéressant, détaillé et chiffré sur le thème des impôts. Il traite un aspect spécifique, celui des déductions, et qui est appelé "la manière la plus adéquate de faire payer des impôts selon la capacité contributive". Un résumé de la conférence vous parviendra ultérieurement (év. joint au présent PV).

A la fin de la conférence un débat a lieu.

A 17.00 heures le Vice-Président clôt la séance en remerciant Monsieur le Professeur Dafflon ainsi que tous les participants à l'Assemblée générale.

Fait à Fribourg, le 8 novembre 2000

La secrétaire: Sonja Dumoulin



**FEDERATION FRIBOURGEOISE DES RETRAITES
FREIBURGISCHE RENTNERVEREINIGUNG**

**Procès-verbal de la séance
des membres du Comité cantonal du 20 novembre 2000
au Restaurant Le Refuge, Moncor**

Membres présents: 16 (selon liste)

Membres excusés/absents: 4 (S. Bersier/ F. Rytz/ Th. Stritt/ G. Waeber)

Invité: Gilbert Dévaud

Le Vice-Président ouvre la séance à 14.15 heures en remerciant les membres du Comité cantonal d'avoir donné suite à une convocation de dernière heure. La réunion, demandée expressément par G. Sauterel, est spécialement prévue pour traiter les sujets soumis à votation le 26 novembre 2000. De plus, nous profiterons de la présence des présidents de sections pour présenter le décompte du bulletin, arrêté au 15 novembre 2000. Ce décompte, soumis aux deux réviseurs, Robert Morisod et René Decrème avant la présente séance sera transmis à la Commission du bulletin lors de la réunion du 21 novembre 2000.

Le Vice-Président donne brièvement lecture des objets des votations mais sans entrer dans les détails, partant de l'idée que tous ont pris connaissance des textes s'y rapportant.

Il ouvre la discussion et chacun donne son opinion. Au vote final, les décisions suivantes tombent et sont à prendre en compte pour ces votations.

- | | |
|--|---|
| 1/ Initiative populaire pour un assouplissement de l'AVS contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes | Décision de vote: oui |
| 2/ Initiative populaire pour une retraite à la carte dès 62 ans | Décision de vote: oui |
| 3/ Initiative populaire pour économiser dans l'armée et la défense en général | Décision de vote: laisser la liberté de vote |
| 4/ Initiative Denner - assurance-maladie | Décision de vote: non |
| 5/ Loi sur le personnel de la Confédération | Décision de vote: non |

C. Noël fait part de la décision de la Fédération suisse qui va dans le même sens.

A la demande de R. Bersier, G. Sauterel s'occupera de la parution d'un bref communiqué de presse concernant les propositions de vote de la Fédération.

Dans le domaine de la presse, R. Bersier souligne qu'un communiqué au sujet des caisses-maladies, datant du début octobre n'a toujours pas paru! C. Noël lit le texte de ce communiqué, qui, en bref, demande la création d'une caisse-maladie unique.

Divers

1. R. Bersier demande à tous les présidents de transmettre d'éventuelles notes de frais, sans tarder, à A. Haefliger, caissière, afin qu'elle puisse les régler et porter en compte cette année encore.
2. Le Vice-Président précise que les procès-verbaux des deux séances du 12 octobre ont été remis à chaque membre du Comité (aux membres de la Fédération suisse pour l'AG), statuts partiellement révisés inclus. Aux présidents des sections est laissé le soin de transmettre copie de ces statuts aux délégués respectifs.
3. En ce qui concerne le bulletin, la réunion de la Commission est fixée au 21 novembre 2000 à 14.00 heures. Le Vice-Président rappelle que P. Berset, Président, qu'il tient à remercier de tout le travail effectué, a donné sa démission pour la fin de l'année. Il en est de même pour O. Schumacher qui s'occupait spécialement de la recherche d'annonces.

Nous allons distribuer les comptes du bulletin, révisés et approuvés par Robert Morisod et René Decrème (avant la séance), et R. Bersier demande de les accepter. A. Haefliger commente ces comptes dont Rob. Morisod confirme l'exactitude et remercie la caissière du travail effectué à la satisfaction de tous. G. Dévaud demande où figurent 1'400.-- francs d'annonces qui, selon O. Schumacher ont déjà été payées pour 2001. A. Haefliger précise que ces annonces ont peut-être été promises pour 2001, mais qu'elle-même n'a pas reçu d'argent (ou de facture) et ne peut donc pas faire figurer ce montant dans le décompte. Cette question est à clarifier lors de la séance du 21 novembre 2000.

R. Bersier demande si tous acceptent les comptes du bulletin, arrêtés au 15 novembre 2000? Le vote à main levée le confirme à l'unanimité.

4. Deux problèmes importants se présentent. Il y a la proposition faite par le Bureau, à savoir la parution du bulletin une fois par année. La discussion qui suit montre que les avis divergent soit: 2 bulletins/ seulement un mais mieux fourni/ pas de nombre fixé mais parution au vue d'informations qu'il y a à donner/ rester ouvert. Il faudrait également demander aux membres, qui sont les premiers concernés, lors de l'Assemblée générale dans les districts, quel est leur voeu et déterminer ce qui les intéresse. Il y a aussi la suggestion de charger d'anciens journalistes (p.ex. M. Brunisholz, M. Bourquenoud et M. Jungo - partie alémanique), de l'élaboration du bulletin, en changeant éventuellement aussi la présentation. Tout cela sera discuté lors d'une réunion de la Commission du bulletin.

R. Bersier vient au deuxième problème qui concerne la constitution de la nouvelle Commission du bulletin. Il faut trouver un Président, un secrétaire et des membres qui collaborent effectivement, participent aux travaux et prennent part aux séances. Un bulletin correct demande beaucoup de travail et d'investissement en temps.

Le Vice-Président se recommande et compte sur la bonne volonté des présidents pour la reconstitution de la Commission, en contactant des membres de leur Comité de section. Les personnes intéressées, compétentes et dévouées seraient convoquées à une séance, qui devrait avoir lieu le plus rapidement possible. Il faut penser au bulletin No 8!

Lui-même assumera la tâche actuelle, dans tous les domaines, jusqu'à la prochaine Assemblée générale du mois de mai.

4. G. Dévaud soulève la question de liquidation des comptes lors de la séance de la Commission du bulletin du 21 novembre, et de la rémunération de O. Schumacher, dans le cadre du mandat donné par le Comité cantonal. En principe, il était prévu 500.-- francs de salaire (au début 200.- francs) et 200.-- francs pour amortissement de l'ordinateur. R. Bersier précise qu'il n'est pas au clair dans ce domaine.

A la demande du Vice-Président sur la situation dans la section Sarine, G. Sauterel précise qu'en reprenant la présidence il a trouvé, consigné dans un procès-verbal que O. Schumacher touchait 500.-- francs en sa qualité de secrétaire et 200.-- francs pour l'ordinateur. Ce problème sera d'ailleurs traité lors de la réunion de section du 22 novembre, car il y a contestation. Si O. Schumacher restait pour s'occuper de l'acquisition d'annonces en touchant le 10%, la question serait différente.

R. Bersier demande si tout le monde est d'accord de verser encore les 500.-- francs demandés par O. Schumacher dans le cadre du travail pour le bulletin. C'est un oui général, mais comme solde de tout compte, à considérer comme dédommagement de départ et comme compensation pour les annonces recherchées.

Le bénéfice du bulletin (décompte au 15 novembre) est donc ramené de 3'061.65 francs à 2'561.65 francs.

5. M. Delley, Président soulève la question du loto du 22 octobre 2000 à 14.15 heures auquel, oh déception, une dizaine de personnes de la Fédération a pris part. Réaction générale: saturation et il vaut donc mieux confier l'organisation à une société, comme cela a été fait. R. Bersier précise la date **du prochain loto, soit le 25 novembre 2001.**
6. Au sujet de l'assurance-maladie, G. Sauterel rend attentif au fait qu'une "association des assurés" a été créée à Fribourg, sous la responsabilité, sauf erreur, d'un Monsieur Mauroy-Poggia. Peut-être qu'à un moment donné il faudra que la Commission santé/social se mette en rapport avec ce groupe pour une action commune. Affaire à suivre.

A 17.00 heures le Vice-Président clôt la séance en remerciant tous les membres de leur participation active.

Fait à Fribourg, le 29 novembre 2000

La secrétaire: Sonja Dumoulin